

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20201008-026****du 08 octobre 2020****n°026****page 1/2****EXTRAIT :****Nombre de membres en exercice : 39**

PRESENTS (38) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIER, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Corine FARINEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Gwenaëlle PRINCEP, Amine MESSAOUDENE, Sophie GUEGUEN, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHILIPPONNEAU, Jean-Claude BAUDRY Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Séverine BART, Siméon FONGANG, Isabelle DUCHER, Gilles MAUDUIT, Flavy FRUCHON, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Yves TROUSSELLE, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Patricia BAZIN, Marion LATUS, Jean-Pierre de MICHEL, David SIMON

POUVOIRS (0) : Jean-Claude BAUDRY donne pouvoir à Françoise BRAUD

EXCUSES (1) : Didier SIMONET

Nom du secrétaire de séance : Ahmed BEN DJILLALI

RAPPORTEUR : Madame Évelyne AZIHARI

OBJET : Politique énergie climat de la Ville de Châtellerault : définition du plan d'actions pour le renouvellement du label Cit'ergie.

Cit'ergie est un système de management de l'énergie et du climat, destiné aux collectivités. Cet outil leur permet de construire leur politique énergie climat de manière transversale en prenant en compte six grands domaines : la planification du développement territorial ; le patrimoine de la collectivité ; l'approvisionnement en énergie, l'eau, l'assainissement, les déchets à l'échelle du territoire ; la mobilité ; l'organisation interne ; la communication et la coopération. Il sert en particulier à définir le Plan climat air énergie territorial, obligatoire pour la communauté d'agglomération. Les résultats obtenus dans le cadre de cette gestion rigoureuse de l'énergie peuvent être récompensés par un label, décerné par une commission nationale.

La commune de Châtellerault a adopté Cit'ergie en 2009 en même temps que la communauté d'agglomération du Pays châtelleraudais (CAPC). Au regard de l'état des lieux réalisé en 2010 et des actions programmées, elle a obtenu le label en décembre 2011.

Le label Cit'ergie est réévalué tous les quatre ans par un auditeur externe. Suite à un nouvel état des lieux réalisé en 2015, la deuxième labellisation a été obtenue en 2016 sur la base d'un dossier unique pour l'agglomération et la commune de Châtellerault. Le même procédé est retenu pour le renouvellement du label en 2020.

L'état des lieux effectué entre le mois de janvier et le mois de juin montre une amélioration des résultats. Le conseiller Cit'ergie, qui prépare le dossier de demande de labellisation, estime que le niveau atteint par la commune et par la communauté d'agglomération correspond à 60% du potentiel de points à obtenir. Il était de 54% en 2016. Un audit externe déterminera le résultat définitif.

Le dossier comprend le bilan des actions menées depuis la dernière labellisation et un plan d'actions pour les quatre années à venir. Ce plan d'actions doit être considéré comme un complément de l'ensemble des actions retenues pour le plan climat air énergie territorial adopté en 2019 par le conseil communautaire. Il met l'accent sur quelques manques soulignés par l'état des lieux : cahier des charges dans les projets d'aménagement urbain, programme pluriannuel pour la rénovation énergétique du patrimoine, utilisation du télétravail pour réduire l'empreinte climatique de la collectivité, dispositif de débat public autour des enjeux énergie climat.

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20201008-026

du 08 octobre 2020

n°026

page 2/2

* * * * *

VU la délibération n°25 du conseil municipal du 7 novembre 2019 affirmant le nouvel engagement de la commune dans la démarche Cit'ergie,

VU l'article L-233-2 du code de l'énergie, relatif aux systèmes de management de l'énergie,

CONSIDERANT que le système de management de l'énergie Cit'ergie est un outil approprié pour construire une politique énergie climat à la hauteur des exigences de la transition écologique,

CONSIDERANT que le plan d'actions Cit'ergie, tel qu'il est défini, donne une orientation cohérente et réaliste pour les quatre années à venir,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'approuver les objectifs et les actions de la politique énergie climat menées avec Grand Châtellerault, tels qu'ils figurent dans le dossier de demande du label Cit'ergie 2020.

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
L'adjointe au directeur des affaires
institutionnelles et juridiques
Patricia BULAN

